Modèle d’arrêté confiant au CDG28 la mise en œuvre du dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d’agissements sexistes

***Le Maire (ou le Président)***

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le [décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/3/13/CPAF1934186D/jo/texte)

Considérant que toute autorité territoriale, qu’elle soit ou non affiliée au CDG28, a l’obligation de mettre en place, un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d’agissements sexistes,

Considérant qu’afin de permettre aux collectivités et établissements publics concernées de remplir cette nouvelle obligation, le CDG28 a mis en place un dispositif de signalement auquel les collectivités et établissements publics peuvent adhérer par convention,

Vu la délibération de la collectivité n°………en date du ….……portant adhésion au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par le CDG28 pour le compte des communes et établissements publics affiliés et non affiliés qui en feront la demande,

Considérant la convention en date du ......................... conclue avec le CDG28 relative à la délégation du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d’agissements sexistes,

Vu l’information portée à la connaissance du Comité Social Territorial (CST) sur la procédure relative au dispositif de signalement, en date du ……………,

**ARRÊTE**

**Article 1er :**

La mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes est définie par la note de procédure annexée au présent arrêté.

**Article 2 :**

***Le Directeur Général des Services /le Secrétaire de mairie*** est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d’Eure et Loir, et porter à la connaissance des agents *collectivité/de l’établissement* de …………………par tous moyens.

|  |  |
| --- | --- |
|  | Fait à ………………, le ………………  Le Maire/Président,  (Le cas échéant)  NOM PRENOM  *Signature* |

Le Maire (*ou le Président*),

M……………….  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Par un affichage ………………………………………………….

Par la transmission eu contrôle de légalité le …………………………  
- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d’Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l’application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

PENSER À JOINDRE LA NOTE DE PROCÉDURE AU PRÉSENT ARRÊTÉ